

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - B2024/008545 - 2022 B 00797 - 912 354 420 - 50 HOUSE

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2023 ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040	50 410	042		50 410	
(5) TOTAL I	044	50 410	048		50 410	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072		074			
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084		086			
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096		098			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	50 410	112		50 410	

PASSIF	31/12/2023		
Capital social ou individuel	120	50 000	
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	-3 039	
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	46 961	
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	15	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	662	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		
Comptes courants d'associés	173	2 772	
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	3 449	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	50 410	

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	50 410
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

G.C

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2023		
Ventes de marchandises			209	210		
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)		215	214		
Production vendue services			217	218		
Production stockée				222		
Production immobilisée				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises)				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier)			242	3 039	
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		244		
Rémunérations du personnel				250		
Charges sociales				252		
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254		
Dotations aux provisions				256		
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259				
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			262		
Total des charges d'exploitation (II)				264	3 039	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-3 039	
Produits financiers			III	280		
Produits exceptionnels			IV	290		
Charges financières			V	294		
Charges exceptionnelles	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI	300		
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)					
Impôts sur les bénéfices			VII	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	-3 039	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)	312	314 3 039
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles				322		
Impôts et taxes non déductibles				324		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions						
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138		
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	342	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345		
Investissement et souscription outre-mer	344					
Divers, dont :						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	350	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352 354 3 039	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)	360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370 372 3 039	

CC

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 50 410 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -3 039 Euros.

L'exercice a une durée de 22 mois, recouvrant la période du 25/03/2022 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Il s'agit du premier exercice comptable du 25/03/2022 au 31/12/2023.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			50 410
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			50 410
TOTAL GÉNÉRAL			50 410

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagt. divers				
Matériel : - De transport				
- De bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations			50 410	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			50 410	
TOTAL GÉNÉRAL			50 410	

Commentaires : néant

Cx

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	15	15		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	662	662		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 772	2 772		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 449	3 449		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice			
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	50 000	1.00000	50 000
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	50 000	1.00000	50 000

Commentaires : néant

Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
851474387 SAS LA BELLE EPOQUE	1 500	100.00	50 000		70 388
10 Place Jean Jaurès					
42000 ST ETIENNE	20 849		50 000		4 858

Participations	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
951821461 SAS ADITY		41.00			
12 Rue Rouget de Lisle					
42000 ST ETIENNE					

50 HOUSE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

Siège social : 10 Place Jean Jaurès

ST ETIENNE (Loire)

912 354 420 RCS ST ETIENNE

**TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 18 JUIN 2024**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à -3 038,85 €, en totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

**Pour extrait certifié conforme
Grégoire CLARET
Gérant**

